



L'enquête publique sur le Plan Local d'Urbanisme

La volonté d'un développement harmonieux, dynamique mais maîtrisé a guidé la réalisation du PLU de MONTARDON qui s'appliquera pour les dix à quinze années à venir.

Ce document mis à l'enquête publique va permettre de garder un rythme de croissance de population maîtrisé car nous ne souhaitons pas une évolution brutale rendue possible avec les nouvelles lois sur l'urbanisme.

Il nous faut donc revoir à la baisse le volume de terrains ouverts à l'urbanisation.

Ce document d'urbanisme est en accord avec notre volonté de favoriser le développement durable en protégeant les espaces agricoles de qualité, les espaces naturels, en favorisant la proximité avec le centre du village où se situent les services et les logements.

Un document de planification est fait pour organiser le développement d'une commune. Il montre comment la commune va se développer en garantissant un cadre de vie satisfaisant à tous les habitants.

Un document d'urbanisme doit permettre à toutes les générations et à toutes personnes de s'installer sur la commune. Il faut prévoir des logements en location et en accession à la propriété. L'expérience des logements sociaux sur notre commune montre bien la nécessité d'offrir à nos enfants la possibilité de se loger en début de vie active et à nos anciens de rester sur la commune dans des logements adaptés. Nous voulons éviter toute concentration de logements de même type, et faciliter l'insertion en favorisant les petits ensembles (une dizaine de logements). Cette solution évite de stigmatiser des terrains qui supporteraient l'ensemble des obligations de réalisation de logements sociaux. Cette position communale est défendue face aux services de l'Etat qui préconisent une densité plus forte.

Un urbanisme maîtrisé permet une gestion rationnelle qui limite l'augmentation des impôts locaux.

Nous vous invitons à venir découvrir le projet qui est actuellement à l'enquête publique.

L'enquête se déroule à la mairie de Montardon du 10 juin 2013 au 10 juillet 2013 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 9 h à 12h et de 13h45 à 18h et le vendredi de 9h à 12h et de 13h45 à 17h.

Le commissaire-enquêteur vous recevra en mairie :

le mardi 18 juin de 15h à 18h,

le jeudi 27 juin de 9h à 12h

le mercredi 10 juillet de 14h à 18h.

Toute information peut être sollicitée auprès de Madame le Maire.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de PLU, pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles pourront également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur à la mairie.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur, transmis au maire dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête, seront tenus à la disposition du public à la mairie. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

Le cas échéant, au terme de l'enquête, le conseil municipal approuvera le Plan Local d'Urbanisme.

Mairie - 29, route de la Mairie - 64121 MONTARDON

Tél. 05 59 33 22 63 - Fax 05 59 33 32 60

www.montardon.org